

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la retransmission des séances du Conseil communal pendant la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les séances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sont retransmises en direct à la télévision et en différé sur internet par une entreprise dont le mandat est renouvelé à chaque début de législature.

Depuis 2001, ce mandat a été confié à la société Multi Vidéo Sàrl. A l'issue de la législature 2011-2016, ce mandat a été prolongé d'une année pour permettre la mise en place d'une procédure d'appel d'offre, conformément à la législation sur les marchés publics. En fonction du montant du marché, celui-ci a été soumis à la procédure sur invitation.

Un appel d'offre a ainsi été adressé à quatre sociétés le 10 avril 2017. Toutefois, seules les sociétés Multi Vidéo Sàrl et Sonomix Sàrl ont transmis des offres qui ont été évaluées par le Secrétariat général.

En date du 28 juin 2017, sur la base de l'évaluation des offres effectuée par le Secrétariat général, la Municipalité a adjugé le marché à la société Sonomix Sàrl pour un montant CHF 166'644.- sur une durée de quatre ans.

Cette communication a donc pour but de vous informer que les séances du Conseil communal seront retransmises par la société Sonomix Sàrl à compter du jeudi 7 septembre 2017, et ce jusqu'à la fin de la législature 2016-2021. Un nouvel appel d'offre sera lancé en temps utile pour la retransmission des séances du Conseil communal durant la législature 2021-2026.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher